

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2709

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions

objet : Quartier Joliot Curie - Aménagement des espaces publics - 2° tranche de travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claissé, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2709**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Mions

objet : **Quartier Joliot Curie - Aménagement des espaces publics - 2° tranche de travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier Joliot Curie est localisé au nord de la Commune de Mions, entre la voie ferrée et l'A 46. D'une superficie d'environ 7 hectares, ce territoire apparaît relativement enclavé, éloigné du centre-ville et irrigué seulement par des voies de desserte interne. Ne comptant comme équipement de proximité qu'un groupe scolaire, ce quartier regroupe une offre d'habitat pavillonnaire (20 maisons) accueillant des gens du voyage sédentarisés (propriété du Foyer Notre Dame des Sans Abris) et un parc social de 40 logements, propriété de la SA Gabriel Rosset.

Par délibération n° 2007-4075 du 2 mai 2007, le Conseil de communauté a approuvé le lancement du projet de réaménagement d'ensemble de ce quartier.

Les objectifs de ce projet, visant à améliorer l'attractivité de ce territoire inscrit au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, sont les suivants :

- favoriser le désenclavement par la création d'espaces publics de qualité et de voiries,
- développer l'urbanisation du secteur par la production d'une offre nouvelle de logements diversifiée nécessitant préalablement la démolition du Clos Charles Péguy (40 logements),
- intégrer la réhabilitation du patrimoine existant du hameau de la Fontaine dans le projet de requalification d'ensemble,
- mettre en valeur le secteur de l'école Joliot Curie, seul équipement public présent dans le quartier, par la réalisation d'un parvis et d'un mail le long de la rue Joliot Curie.

Ces objectifs ont été contractualisés dans le cadre d'un protocole d'accord partenarial signé le 7 décembre 2007 par la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Mions, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, la SA Gabriel Rosset et la Préfecture de Région, Préfecture du Rhône.

Projet d'ensemble

Le projet d'ensemble prévoit une intervention portant à la fois sur le cadre bâti (démolition de 40 logements, réhabilitation de 20 maisons du hameau de la Fontaine) et sur les espaces publics.

Les îlots viabilisés accueilleront une programmation mixte : construction de logements en locatif social et accession sociale (OPH du Rhône et Rhône Saône Habitat), réalisation de logements en accession libre, dans le cadre d'une consultation promoteurs organisée par l'OPH du Rhône, propriétaire du foncier, à l'été 2011.

La Communauté urbaine de Lyon assure la réalisation des travaux de voiries, réseaux et espaces publics, à l'exception du parvis de l'école sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Mions, soit :

- la réalisation de voiries nouvelles (Brassens, Péguy et Césaire) assurant la liaison entre la rue Joliot Curie au sud, et la rue Colière au nord, ainsi qu'une voie transversale d'est en ouest (rue Reinhardt). Ces voies nouvelles seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et accueilleront du stationnement longitudinal. Une piste cyclable sera aménagée sur la liaison nord-sud Péguy-Césaire,
- le réaménagement de la rue Jean de la Fontaine : actuellement en impasse, la voie existante Jean de la Fontaine sera prolongée pour déboucher sur la rue Colière,
- la création d'espaces publics : des espaces de rencontre seront créés au nord (espace paysager) et au sud du quartier (mail public le long de la rue Joliot Curie).

Le projet apportera des réponses aux enjeux de développement durable plus particulièrement à travers :

- la réalisation du programme de voiries, qui permettra de désenclaver le site et de réduire la fracture territoriale avec la ville centre,
- la production d'une offre diversifiée de logements, dans le cadre de la viabilisation des différents îlots, qui permettra d'accueillir de nouvelles populations et favorisera la mixité sociale du quartier,
- la création d'espaces publics facilitant la rencontre et l'échange entre les différentes populations.

Une première phase opérationnelle de ce projet d'ensemble a été engagée avec :

- la réalisation du parvis de l'école Joliot Curie par la Commune de Mions, avec une participation de la Communauté urbaine de 47 753,34 € TTC délibérée en Conseil de communauté du 2 mai 2007,
- la réalisation d'une 1ère tranche de travaux de voiries, réseaux et espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, comprenant :
 - . la création de la voie nord-sud Georges Brassens assurant la desserte des premiers programmes immobiliers réalisés rue Joliot Curie,
 - . le réaménagement de la rue Joliot Curie avec la création d'un mail piétonnier ;
- la construction de 70 logements, en locatif social (OPH du Rhône) et accession sociale (RSH). Des travaux provisoires ont été réalisés par la Communauté urbaine sur un marché à bon de commande de la voirie pour la viabilisation et la desserte de ces programmes,
- la réalisation des relogements par l'OPH du Rhône et les travaux de démolition du Clos Charles Péguy qui débiteront prochainement.

Avancement

La 1ère tranche de travaux d'espaces publics a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme approuvée par délibération n° 2010-1631 du 28 juin 2010 d'un montant de 1 000 000 €. Ces travaux ont débuté à l'automne 2011, pour une durée de 6 mois environ.

Le lancement d'une seconde tranche opérationnelle est proposé avec :

- la réalisation d'une 2° phase de programmation habitat, en 6 îlots. L'OPH du Rhône a lancé une consultation auprès de promoteurs pour la réalisation de 116 logements dont 111 en accession libre et 5 en PLAI ; un premier îlot sera commercialisé dès fin 2011. La réalisation de ces programmes s'échelonnera jusqu'en 2015-2016,
- le principe d'une intervention d'ensemble sur le secteur du hameau de la Fontaine avec, en accompagnement de la réhabilitation du bâti, une intervention globale sur les espaces extérieurs (résidentialisation par le bailleur et mise aux normes communautaires de la voirie par la Communauté urbaine),
- le démarrage d'une 2° tranche de travaux d'espaces publics en accompagnement de la livraison des prochains programmes immobiliers.

Cette 2° phase opérationnelle du projet Joliot Curie a fait l'objet d'un avenant au protocole d'accord partenarial conclu entre les partenaires du projet, en date du 9 août 2011.

La 2° tranche de travaux d'espaces publics

Cette 2° tranche de travaux d'espaces publics comprend :

- l'ensemble du maillage en réseaux d'eau et d'assainissement nécessaire à la réalisation des voiries du quartier,
- la réalisation de travaux de voirie, soit :
 - . la réalisation de la portion centrale de la nouvelle voie est-ouest (rue Reinhardt) ainsi que la rue Charles Péguy ; ces travaux permettront de desservir de nouveaux programmes de logements à venir le long de la rue Joliot curie (environ 60 logements),
 - . la réalisation de la rue Césaire débouchant sur la rue Collière, en accompagnement des programmes de logements futurs prévus sur le secteur nord du quartier (une vingtaine de logements prévus).

Le foncier appartenant à ce jour à l'OPH du Rhône et au Foyer Notre Dame des Sans Abris, la Communauté urbaine réalisera les travaux d'espaces publics dans le cadre d'une convention de mise à disposition à titre préliminaire et gratuit. Les régularisations foncières interviendront ultérieurement, au fur et à mesure de la réception des travaux.

Cette 2° tranche de travaux d'espaces publics, voirie et réseaux divers (VRD) et plantations est estimée à 750 000 € HT, soit 897 000 € TTC, soit un coût moyen d'aménagement de 178 € par mètre carré.

Les travaux réalisés par la Communauté urbaine ont été estimés à 1 350 000 €, répartis comme suit :

- eaux usées :	430 000 € HT
- eaux pluviales :	530 000 € HT
- eau potable :	390 000 € TTC

Les 2 autorisations de programme individualisées, votées par délibération du Conseil en dates des 2 mai 2007 et 28 juin 2010, s'élèvent à 1 562 253 €. Les dépenses ont été engagées à hauteur d'environ 1 300 000 €. Il est proposé de préserver le reliquat pour couvrir les dépenses de maîtrise d'œuvre et imprévus, et de voter une individualisation complémentaire d'autorisation de programme permettant de réaliser l'ensemble des travaux de réseaux humides et la 2° tranche de travaux de voiries et espaces publics.

Le démarrage de cette 2° tranche de travaux est prévu au second semestre 2012.

Il est proposé au Conseil d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 2 247 000 € en dépenses.

Les travaux d'espaces publics correspondant aux tranches ultérieures (dont réaménagement de la voie Jean de la Fontaine) seront phasés selon l'avancée de la commercialisation des programmes de logements.

Leur réalisation fera l'objet de demandes d'individualisation complémentaire d'autorisations de programme ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la mise en œuvre des travaux de la 2° phase opérationnelle du projet de réaménagement du quartier Joliot Curie à Mions pour un coût estimé à 2 247 000 €,

b) - la convention de mise à disposition à titre préliminaire et gratuit des emprises nécessaires à la réalisation des travaux d'espaces publics avec les propriétaires concernés : l'OPH du Rhône et le Foyer Notre Dame des Sans Abris.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P 17 - Politique de la ville, sur l'opération n° 1449 individualisée les 2 mai 2007 et 28 juin 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 2 247 000 € en dépenses et 63 913 € en recettes, soit une charge nette de 2 183 087 €, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- budget principal : 897 000 € TTC en dépenses, selon l'échéancier suivant :

- . 500 000 € en 2012,
- . 397 000 € en 2013,

- budget annexe des eaux : 390 000 € HT en dépenses et 63 913 € en recettes (TVA récupérable), selon l'échéancier suivant :

- . 230 000 € en 2012,
- . 160 000 € en dépenses et 63 913 € en recettes en 2013,

- budget annexe de l'assainissement : 960 000 €, selon l'échéancier suivant :

- . 430 000 € en 2012,
- . 530 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 809 253 € en dépenses et 63 913 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.